

Projet de territoire

VERS UNE RURALITE D'AVENIR VIVANTE, SOLIDAIRE, DURABLE ET RAISONNABLE – POUR UNE ECONOMIE FORTE



Aboutissement d'une démarche volontariste et participative de l'ensemble des élus du territoire, le projet de territoire 2018 – 2020 et « plus loin » organise contractuellement l'action publique locale en fonction des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Ce document permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local. Cet aboutissement est désormais un point de départ.

PHASE 2 : ADOPTION des ORIENTATIONS GENERALES et AXES POLITIQUES – Conseil communautaire du 5 juillet 2018 - *La phase 1 était la phase de concertation et la phase 3 sera consacrée au vote des actions et leur déclinaison dans les contrats. Elle interviendra le 27 septembre 2018*

Projet de territoire

VERS UNE RURALITE D'AVENIR VIVANTE, SOLIDAIRE,
DURABLE ET RAISONNABLE – POUR UNE ECONOMIE FORTE

« *Ce que nous avons fait ensemble.* »

Officiellement lancée le 11 janvier 2018, en réunion de bureau communautaire, la démarche d'élaboration du projet de territoire a fait l'objet de restitutions régulières lors des séances du conseil communautaire.

Le calendrier des 5 séminaires territorialisés, des 3 séminaires thématiques a ainsi fait l'objet d'une communication partagée en amont, de comptes-rendus au « fil de l'eau » tout au long du premier semestre de cette année. La presse radio et écrite était informée de ces réunions et des enjeux poursuivis et s'en est fait l'écho.

Les commissions du conseil communautaire ont également répondu à ce qu'on attendait d'elles et ont été de véritables forces de propositions dans le domaine économique, agricole, environnemental, culturel, sportif, patrimonial...

Le Centre Intercommunal d'action sociale, a lancé plus récemment sa réflexion en vue de l'établissement d'un projet social qui s'inscrit bien entendu dans la démarche générale et collective du projet de territoire. Un séminaire a lancé la démarche le 17 mai 2018.

Dans le même temps, le directeur général des services rencontrait, in situ, les Maires¹ du territoire pour compléter par des entretiens individuels, la démarche de réflexion participative.

Le personnel intercommunal a également été invité à 3 séminaires de travail en vue d'élaborer un « projet d'administration » et de faire des propositions sur sa vision du territoire. L'organisation s'est également préparée à la mise en œuvre du projet sur la base de valeurs de « *confiance, proximité et enthousiasme* ». Il a été projeté la construction pour le deuxième semestre d'un programme pluriannuel d'investissement, d'un plan de trésorerie dynamique et de tableaux de bord.

Les consultations en vue de l'édition d'un journal d'information « *Terres de Cœur* », du site Internet adossé à cette communication ont été menées, et les conditions sont réunies pour une information des habitants.

Enfin, un forum « *citoyen* » a permis à plus de 1 000 personnes de participer à la démarche.

¹ Accompagnés d'élus parfois

Même si l'intérêt de la démarche, sa qualité et sa réussite ne se mesurent pas à l'aune d'un quantitatif, ce sont plus de 2 000 participants qui ont ainsi pu, entendre, comprendre, exprimer leur avis dans la mise en œuvre de cette volonté politique commune, remarquable tant par la méthode, la temporalité et le portage politique qui en a été la « fibre ».

« Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire. Sa démarche de construction demeure entièrement volontaire, les communautés ne sont pas soumises à l'obligation de se doter d'un tel document et le Code général des collectivités territoriales reste évasif à ce sujet. »²

Un choix a été fait, au regard des calendriers parallèles d'élaboration du projet de territoire et de contrat de territoire de recenser, sous une base de données, l'ensemble des idées, envies, projets, fiches-actions, quel que soit leur stade d'avancement, de chiffrage et de programmation. Cette base de données se veut ouverte, à l'image d'un territoire vivant dont les projets peuvent évoluer, s'enrichir, se nourrir les uns des autres.

220 projets/idées ont ainsi été recensés et représentent, avant arbitrage³ une enveloppe globale de 115 millions d'euros possiblement investis sur le territoire :

5. Focus sur les projets portés par IBTN



Intercom Bessin Terras de Normandie

22

² Extrait : les projets de territoires des communautés : enjeux et pratiques observées – Publication ADCF et Caisse des Dépôts – mars 2015

³ Des projets sont cités à titre d'exemple pour étayer les axes. Cela n'exclut pas d'autres projets recensés

« **Vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable** »

en est la synthèse que le bureau communautaire, réuni le 14 juin 2018 et le 27 juin 2018, en séminaire de travail, vous propose :

« ... il faut « jouer » une complémentarité entre le rural et l'urbain, et aujourd'hui, tous les systèmes sont des systèmes vivants quand ils sont interactifs. On est sorti des logiques de fonctionnements hiérarchisés... »

« **Une ruralité...** » tout d'abord, car c'est bien ce qui caractérise notre territoire dont le paysage, l'organisation spatiale, l'économie, l'habitat traduisent cette réalité également perçue par ses habitants⁴ ;

« **D'avenir...** » puisque la conviction des élus du territoire est que la ruralité a toute sa place dans l'aménagement du territoire, non seulement « à côté » mais aussi en synergie et en interaction avec les métropoles, en Région Normandie unifiée. A ce titre, la Région s'est donnée le 18 décembre 2017 comme grande orientation du SRADDET⁵ d' « **Encourager les logiques de réseaux pour la construction d'écosystèmes économiques cohérents et opérationnels** » ;

« **Vivante...** » parce que les élus du territoire et ses habitants y vivent, que le monde associatif y est riche et dynamique et que le territoire rural n'est pas et ne doit pas être « *un désert* » économique, culturel, social, éducatif, médical. L'attractivité peut ainsi concilier richesse d'un patrimoine ancien, conservation des paysages et traditions, vie, naissance et croissance ;

« **Solidaire...** » en ce que le maillage du territoire est le corollaire et le préalable à ce qu'il constitue un système vivant ;

« **Durable...** » dans la mesure où le conseil communautaire s'est engagé dans une démarche de Territoire à Energie Positive et qu'il entend bien atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans ce domaine ;

« **Raisonné.** », l'ambition affichée ne pouvant être poursuivie qu'en tenant compte des ressources du territoire, des capacités contributives de ses habitants et de ses entreprises, mesure et efficacité devant être recherchées en permanence dans l'action collective.

Notons que la nouvelle génération de contrats tripartites (EPCI, Département et Région) vise à « garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire » en :

- Garantissant la présence d'équipements et de services au public, de manière équitable sur l'ensemble des territoires ;
- Soutenant l'attractivité et la compétitivité des territoires par l'investissement public ;
- Valorisant le rôle de centralité assuré par certaines villes petites et moyennes, et assurant un équilibre entre les différents territoires.

⁴ Réf : questionnaires du forum

⁵ La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit en effet que les Régions doivent adopter, avant fin juillet 2019, un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET).

Notre projet de territoire, en cohérence avec ces orientations supra-communales, gage de financements externes, s'établit, se structure, se construit et se décline sur la base de 4 axes stratégiques :

« *Ce que nous allons faire.* »

Au cœur de la Normandie, avoir « à cœur de » :

1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux
2. Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesse associative
3. Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie
4. Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive

1 - Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux

Les élus prônent un modèle alternatif de développement à la métropolisation ou à une polarisation autour d'une ville-centre unique.

En effet, notre territoire est un territoire rural, avec plus de la moitié des communes multipolarisées par des petits pôles.

« A cœur... de redynamiser les centres-bourgs et de lutter contre la désertification médicale... »
« D'aménager des espaces de co-working pour favoriser les échanges avec les acteurs économiques... »

Ainsi, il suffit de parcourir le territoire du nord au sud et d'est en ouest⁶ pour comprendre la réalité d'une multipolarisation autour de plusieurs bourgs (BERNAY/MENNEVAL, BRIONNE, BEAUMONT-LE-ROGER/SERQUIGNY/NASSANDRES, BROGLIE/MONTREUIL L'ARGILLE, MESNIL-EN- OUCHE), éléments régulateurs et centres de vie.

L'interconnexion de ces polarités avec les communes rurales s'organisera autour de tiers lieux⁷, *non concurrentiels des centres-bourgs*⁸, *judicieusement définis*⁹, qui seront soit confortés (le CCRIL, La Fabrique de la Risle, les locaux reconvertis de l'ancien CES de

⁶ Superficie de 935 km²

⁷ « Mot chapeau au 1^{er} abord pour rassembler sous une même et grande famille les [espaces de coworking](#), les [FabLab](#), les [HackerSpace](#), les [Repair'Café](#), les jardins partagés et autres habitats partagés ou entreprises ouvertes, le "Tiers Lieux" (écrit avec des majuscules) est devenu une marque collective ou l'on pense ces singularités nécessaires à condition qu'elles soient imaginées et organisées dans un écosystème global ayant [son propre langage](#) pour ne plus être focalisé sur des lieux et des services d'infrastructure, mais vers l'émergence de projets collectifs permettant de [co-crée](#)r et conserver de la valeur sur [les territoires](#). » Source Movilab – Wikipédia - http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition_des_Tiers_Lieux

⁸ Amendement 1 en conseil communautaire du 5 juillet 2017

⁹ Amendement n° 2

Beaumont-le-Roger), soit créés (Le moulin de Livet-sur-Authou). De nouveaux lieux pourront être initiés par des communes, des citoyens, des entreprises, dans des formes souples, organisées et partenariales par appel à projets accompagnés par la communauté de communes. Ces tiers lieux devront répondre à des objectifs de proximité administrative des citoyens, de travail partagé et/ou mutualisé dans une optique de développement durable, de rencontres culturelles, associatives, citoyennes.

Ce maillage se traduira également par le maintien de pôles administratifs et techniques de proximité pour le fonctionnement des services à Bernay, Brionne, Beaumont-Le-Roger/Beaumontel et Mesnil-en-Ouche, Broglie. Une optimisation du fonctionnement sera toutefois recherchée sur les sites pour améliorer l'offre de services publics et mieux assurer l'accueil du public.

Les habitants de notre EPCI n'ont pas le même niveau d'accès aux services et équipements sur le territoire. Le maintien, la modernisation, l'interconnexion et l'animation globale du réseau des 4 maisons de services au public (MSAP) : Broglie, Brionne, Mesnil-en-Ouche et Beaumont-le-Roger est un enjeu fort

Le maillage du territoire se traduit d'une part, budgétairement par :

- ✓ Le vote d'une autorisation de programme de 9 200 000 euros¹⁰ de participation au financement de 30 millions d'euros de travaux de développement d'un réseau à très haut-débit sur l'ensemble du territoire. L'accessibilité numérique est en effet un enjeu déterminant et un préalable à l'aménagement du territoire. *Le réseau de téléphonie mobile et la fin des zones-blanches doit également rester un objectif.*¹¹
- ✓ La programmation budgétaire¹² d'enveloppes techniques liées aux voiries, réseaux et bâtiments :
 - Deux millions d'euros/an de crédits d'entretien et de travaux de voirie
 - Un million cinq cent mille euros/an de travaux d'entretien et de travaux de bâtiments (locaux administratifs/gymnases)

« ... notre territoire rural est une chance, c'est un cadre de vie. Une ruralité vivante qui passe par des désenclavements tel que le déploiement du très haut débit. C'est un signal envoyé à la population et qui sera repris dans le projet de territoire... »

¹⁰ Amendement n° 3 : 9 200 000 au lieu de 9 millions

¹¹ Amendement n°4

¹² A confirmer par une autorisation de programme en lien avec le marché public de travaux de voirie

- Cinq cent mille euros/an de travaux neufs et réhabilitations liés aux stations et réseaux d'assainissement¹³

Et d'autre part, contractuellement¹⁴, par l'inscription prioritaire des travaux concourant à la vitalité, la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs.

Enfin, l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » nécessitera, eu égard à la vulnérabilité constatée du territoire de réserver une enveloppe budgétaire significative d'un million d'euros sur la période du projet de territoire pour réaliser les études et travaux de protection indispensables¹⁵.

Cette vision de multipolarisation du territoire nécessitera probablement une évolution/révision du Schéma de Cohérence Territoriale après son évaluation au cours du second semestre 2018. Cette révision portera également sur sa « Grenellisation ».

2 - Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesse associative

La solidarité s'exercera sous diverses formes :

- ✓ Le versement de fonds de concours aux « petites » communes, *dont la taille reste à définir¹⁶*, pour accompagner leurs projets visant à entretenir, rénover, mettre en valeur leur patrimoine historique, leurs équipements publics et associatifs et leurs investissements concourant à la transition énergétique. Une enveloppe globale de 250 000 euros/an sera affectée à ce fonds de concours, dont les dossiers seront instruits par une commission ad hoc assurant une représentation adaptée des « petites » communes. *Ce montant arrêté forfaitairement a vocation à augmenter en fonction des capacités budgétaires¹⁷*;

¹³ Ce calcul ne prend pas en compte les enveloppes financières relatives aux communes en compétence communale provisoire.

¹⁴ Contrat de ville, contrat de ruralité

¹⁵ La question du ruissellement sera également traitée

¹⁶ Amendement n° 5

¹⁷ Amendement n° 6

- ✓ La mutualisation dite « descendante » de services assurés par l'intercommunalité en matière d'achat public (Groupement de commande), de conseils et d'assistance juridiques (Contrats collectifs SVP), de parc de matériel, *pour répondre aussi aux besoins des associations*¹⁸, et de gestion réglementaire (RGPD). Une politique achat sera mise en œuvre dès 2018 pour promouvoir l'économie solidaire et le développement durable.

- ✓ La mise en réseau des secrétariats de mairie ;

- ✓ La mise en réseau, l'accompagnement de la communication, la valorisation, des événements locaux à caractère sportif, culturel et associatif. Le budget lié aux subventions aux associations sera maintenu, *dans un premier temps*,¹⁹ en 2019, à un niveau de 100 000 euros/an. Le rayonnement du conservatoire intercommunal et son fonctionnement en réseau seront encouragés, accompagnés et pris en exemple de cette synergie

« ... il y a un soutien à apporter au tissu associatif actuellement fragile et il faut accompagner ces associations dans le domaine de l'enfance-jeunesse ainsi que dans l'offre culturelle... »

« ... la culture sur notre territoire, c'est un facteur très important d'attractivité... »

- ✓ Le projet de la construction d'un nouveau centre nautique et ludique sera lancé en 2018 en vue d'un début de travaux en 2020 ;

- ✓ Notre EPCI dispose d'un nombre et d'une variété d'équipements sportifs significatifs avec une forte concentration sur la commune-centre de Bernay. Ces équipements participent à la dynamique associative et sont pleinement exploités. Une réflexion sera conduite en vue de la spécialisation/mise à niveau de certains équipements (accueil de compétitions d'envergure) et d'un projet d'une halle sportive sur le secteur de Broglie/Montreuil-L'Argillé. La présence de la base de loisirs de Brionne pourrait être un équipement structurant dans le domaine des activités nautiques.

- ✓ Une réflexion, *au sein d'une commission ad hoc*²⁰, sera conduite en vue de la mise en place d'un système de transports à la demande éventuellement coordonné et complémentaire avec notre système de transports scolaires.

« ... la mobilité sur ce grand territoire sera un axe force du développement pour permettre aux populations de se déplacer... »

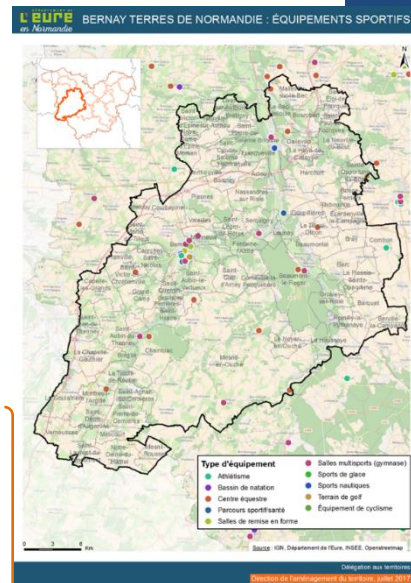


FIGURE 1 - VOIR ANNEXE FORMAT A4

¹⁸ Amendement n°7

¹⁹ Amendement n°8

²⁰ Amendement n°9

Cette solidarité continuera à s'exercer par l'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale autour de 3 axes :

- « Dans 5 ans, l'action sociale pour tous, à l'échelle du territoire est équitable, cohérente et coordonnée » ;
- « Dans 5 ans les habitants sont acteurs et au cœur de l'action sociale du territoire » ;
- « Dans 5 ans, l'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous ».

Définir les axes stratégiques

3 axes stratégiques ont été définis par le comité technique (avec des idées de thèmes à aborder)

Dans 5 ans, les habitants sont acteurs et au cœur de l'action sociale du territoire.
Prévention/anticipation, jeunesse/enfance, parentalité, intergénérationnel, vie sociale

Dans 5 ans, l'action sociale pour tous à l'échelle du territoire est équitable, cohérente et coordonnée.

Coordination des acteurs du territoire : qui? Qui fait quoi?
Accès aux droits, aux soins, aux démarches administratives
Développer et maintenir l'offre de service de proximité
Parentalité, jeunesse, enfance, autonomie / vieillissement
État des lieux des services et des besoins

Dans 5 ans, l'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous

Services itinérants, communication de l'offre existante, transports à la demande, transports alternatifs (ex : covoiturage, solidarité intergénérationnelle), accès facilité au permis de conduire, accès aux moyens de locomotion, étendre les plateformes de mobilité

SCOP Arcaïdes : Une entreprise de l'économie sociale et solidaire

Porteur du contrat de ville, notre EPCI favorisera les actions visant à la cohésion sociale sur les quartiers prioritaires et la réussite éducative.

- **Pilier : 1 : la cohésion sociale** en ce que le contrat de ville prévoit des mesures répondant à des enjeux :
 - **En direction de la population :** lutter contre l'isolement, les liens intergénérationnels, l'accompagnement des familles monoparentales, le soutien des familles en difficultés.
 - **En direction de la famille :** *constituer un réseau partenarial autour de l'appui à la fonction parentale et notamment les familles monoparentales, développer le soutien aux familles, notamment les plus fragilisées.*
 - **Relatives à la scolarité et à l'éducation :** *Lutter contre le décrochage scolaire et le phénomène de déscolarisation en remobilisant le jeune et sa famille, valoriser l'école au sein de la famille afin de permettre la poursuite des études, permettre à chaque individu de trouver sa place dans la vie locale en réduisant les inégalités et en promouvant la parité, soutenir les familles les plus fragiles et notamment monoparentales dans l'accompagnement de la scolarité, développer l'information et la promotion des dispositifs alternatifs de formation et l'insertion sociale (service civique, école de la 2^{ème} chance).*
 - **Relatives à l'habitat :** accompagner au mieux les bailleurs sociaux dans leurs projets d'amélioration

du cadre de vie dans le quartier et favoriser la mixité sociale.

- **Relatives à l'accès aux droits, loisirs et culture :** développer un véritable outil de territoire pour *renforcer l'accès aux droits*, favoriser l'accès à la culture en développant des actions culturelles participatives, développer la participation des associations locales au sein du quartier²¹.

Ce pilier a été décliné en 3 axes de développement prioritaires (en italiques dans les enjeux) déclinées en 4 fiches-actions (1 à 4).

- **Pilier 2 : le cadre de vie** et le renouvellement urbain, en ce que le contrat de ville prévoit des mesures répondant à des enjeux pour :
 - Développer les liens intergénérationnels et les liens entre les habitants en s'appuyant sur les mouvements solidaires présents sur le territoire ;
 - Favoriser une meilleure inclusion du quartier du Bourg-le-comte à la ville ;
 - Lutter contre les incivilités et la délinquance en développant les relations entre les divers services de l'ordre (Police municipale, BPDJ, gendarmerie...);
 - Lutter contre les préjugés générationnels en valorisant les compétences et savoir-faire.
- **Pilier 3 : le développement de l'activité économique et de l'emploi** en ce que le contrat de ville prévoit des mesures répondant à des enjeux pour :
 - Développer la démarche partenariale entre les différents acteurs locaux accompagnant les jeunes, l'emploi et la vie économique ;
 - Soutenir les mères isolées dans leur insertion professionnelle ;
 - Renforcer le tissu économique en favorisant la mise en place d'un accompagnement adapté ;

²¹ Du Bourg-le-Comte

- Promouvoir l'entrepreneuriat, notamment au sein du quartier ;
 - Promouvoir des dispositifs d'insertions sociale et professionnelles existants (contrats aidés, service civique, garantie jeunes...) ;
 - Développer un outil de territoire favorisant les démarches partenariales autour de l'emploi et l'insertion et l'accès aux droits ;
- **Pilier 4 : les valeurs de la République et la citoyenneté** en ce que le contrat de ville prévoit des mesures répondant à des enjeux pour :
 - Inciter les jeunes à être plus vigilants face aux médias, notamment internet ;
 - Renforcer les compétences psychosociales des jeunes afin qu'ils soient mieux armés face aux sollicitations ;
 - Valoriser les jeunes dans leur utilité sociale et dans la vie locale ;
 - Renforcer les liens entre les représentants de la République (élus, forces de l'ordre) et les jeunes, notamment à l'occasion des manifestations publiques.

Le Programme Local de l'Habitat visera à améliorer l'accès à des logements adaptés et à lutter contre l'habitat insalubre. Pour mémoire 22,53% du parc de logements ont été construits avant 1919. **La question du logement apparait comme un enjeu prioritaire et majeur.** L'opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, participant de la revitalisation rurale, aura pour objectifs :

- La lutte contre la précarité énergétique ;
- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- L'autonomie des personnes dans le logement.

Une réflexion sera conduite pour offrir aux gens du voyage une nouvelle aire d'accueil, en lien avec le plan départemental.

« ...d'avoir des services de santé
à la hauteur de ce qu'on peut
attendre sur le territoire pour attirer
une population de jeunes... »

Un contrat local de santé sera signé à la fin du premier semestre 2019.

L'Intercom pourrait investir dans la réhabilitation de locaux à destination de l'hébergement de jeunes en formation, stage, apprentissage et premier emploi. L'apprentissage sera valorisé par le recrutement progressif jusqu'à un effectif de cinq apprentis au sein de ses services.

3- Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie

Notre environnement, typique du bocage normand est à valoriser et promouvoir à travers ses richesses architecturales comme naturelles. Des actions seront conduites, *afin d'engager une véritable démarche patrimoniale*²², pour :

« A cœur ... de réhabiliter le patrimoine local et de mettre en valeur ses sites remarquables, en développant le tourisme sur notre territoire attractif tourné vers la nature... »

- ✓ Etendre le label « Bernay, ville d'Art et d'Histoire » à une labellisation de l'ensemble du territoire ;
- ✓ Créer des coopérations culturelles avec des territoires voisins (Sentiers d'art, festivals à caractère culturel...);
- ✓ S'inscrire dans la thématique médiévale, prioritaire pour la Région et le Département, fort potentiel de développement pour notre territoire ;
- ✓ Valoriser les circuits équestres, les voies vertes et les chemins de randonnée ;
- ✓ Mailler le territoire en pistes cyclables pour favoriser l'intermodalité en s'appuyant sur les gares et en lien avec une évolution et une adaptation concertée des horaires pour une mobilité quotidienne plus réactive.
- ✓ Valoriser les voies vertes
- ✓ Accompagner la réalisation d'un Centre permanent d'initiative à l'environnement

Le lien entre patrimoine architectural et naturel sera un fil conducteur, fédérateur des communes pour mettre en œuvre le schéma de développement touristique.

Il est en effet estimé à l'échelle de l'EPCI, **15 millions d'euros** de retombées économiques directes, indirectes ou induites liées au tourisme. Le schéma développement touristique portera sur les axes suivants :

- ✓ Se mettre au vert à 3 heures des grandes métropoles en mettant en valeur la randonnée pédestre, à vélo et équestre et en mettant en valeur les savoir-faire locaux et le bien-être ;
- ✓ La famille, en orientant les actions et la labellisation à destination des familles et en organisant :
 - Un salon du tourisme et des loisirs avec ateliers et animations pour enfants en fédérant les forces vives du territoire répondant à cette demande et présentant les activités des prestataires associés ;

²² Amendement n° 10

- Un évènement annuel sur tout le territoire : un festival à destination des enfants durant les 15 jours des vacances de printemps.
- ✓ L'accueil par excellence :
 - Ecrire et mettre en œuvre une charte de l'accueil « Bienvenue sur Bernay Terres de Normandie » à destination de tous les professionnels du tourisme qui deviendront ainsi de véritables partenaires à valeur sûre et sur lesquels l'Office de Tourisme pourra appuyer sa communication. A terme, cela permettra de disposer d'une marque estampillée ;
 - Inciter les établissements à se labelliser Tourisme et Handicap avec un accompagnement vers cette labellisation par l'Office de Tourisme ;
 - Faire une veille sur les bonnes pratiques françaises et être à la pointe du développement de nouveaux labels ;
 - Développer une offre « silver-tourisme » en direction des personnes âgées de plus de 60 ans.

« A cœur... de développer la "silver-économie"... »
 « Il faut vendre notre région aux retraités »

4- Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive

L'économie, un axe de développement et d'attractivité du territoire est la résultante de la mise en œuvre des 3 axes précédents.

Sur le territoire de l'EPCI, il est recensé 10 entreprises de plus de 100 salariés. La répartition géographique est assez inégale avec une concentration des grands employeurs dans un triangle Bernay-Beaumont-Brionne et une quasi-absence au sud avec un unique employeur privé de plus de 50 salariés.²³

Une économie diversifiée à diversifier encore :

« ... il faut réfléchir à quelque chose de nouveau mais également innover sur ce qui existe sur l'agriculture, les nouveaux modes de consommation, de production, comme l'agriculture bio (de qualité) par exemple... »

24 % des emplois salariés sont des emplois industriels, l'agriculture représente 15 % des établissements du territoire, le pôle urbain de Bernay/Menneval, 3^{ème} pôle commercial majeur du territoire concentre près de 45% des dépenses de consommation des ménages.

Des recherches de complémentarité seront encouragées entre l'agriculture et l'industrie (filières lin, arboricoles et sylvicoles) par l'innovation et la **spécialisation d'une ou plusieurs des 17 zones d'Activités Economiques.**

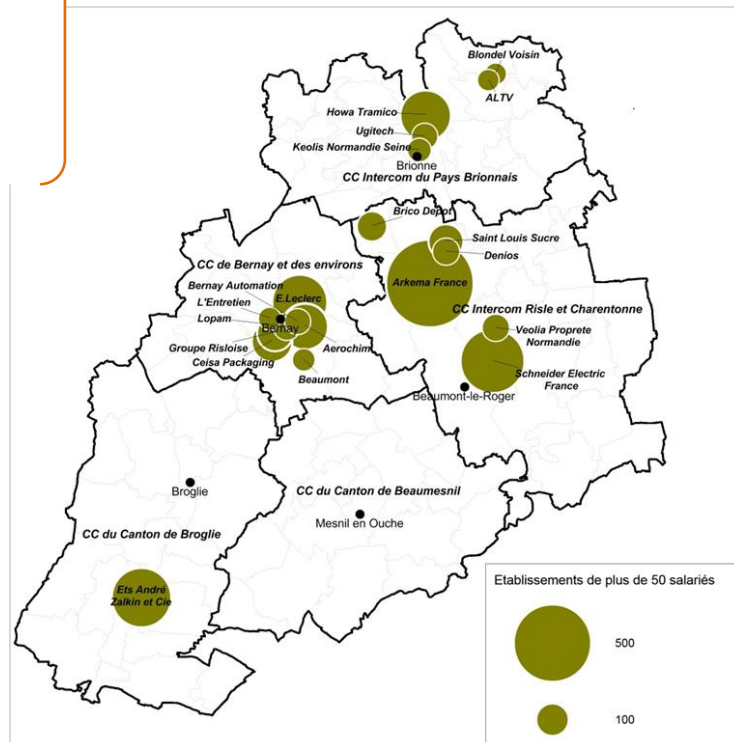


FIGURE 2 - VOIR ANNEXE FORMAT A4

En effet, les élus ne considèrent pas la possible désindustrialisation comme inéluctable.

Il ne sera pas créé de nouvelle zone d'activité économique et les extensions ne seront envisagées qu'après que les zones existantes connaissent un niveau d'occupation d'au moins 80%.

²³ ZALKIN – 3^{ème} plus grand employeur avec 310 salariés

L'action en faveur de l'économie s'organise à court terme de la manière suivante :

1. Développement du centre d'affaires de Bernay et mise en réseau du centre avec les tiers-lieux ;
2. Accompagnement de la création d'un complexe cinématographique à rayonnement intercommunal à Bernay ;
3. Renforcement de l'organisation et des actions en direction des entreprises ;

« A cœur ... d'avoir plus de contacts avec les entreprises, de se rapprocher d'elles... »

- Organisation de deux temps-forts/an (petit-déjeuner des entreprises – journée des entreprises) sur le territoire²⁴ ;
4. Organisation d'un salon de l'économie agricole durable et de l'innovation ;

5. Mise en place et suivi d'un observatoire économique incluant les indicateurs agricoles et touristiques ;
6. L'installer en septembre/octobre 2018 ²⁵et être à l'écoute du conseil de développement ;
7. Adhérer à un Pôle métropolitain répondant à nos enjeux de territoire et de développement (Caen, Rouen, Le Havre ?)

✓ Une économie équilibrée :

« Renforcer les polarités n'a de sens que si cela permet à leurs habitants et à ceux des territoires environnants d'en tirer avantage. En effet, le territoire vécu ne correspond pas nécessairement au territoire administratif, même en tenant compte de l'extension récente du périmètre des EPCI. On habite, on travaille et on accède aux services en des lieux différents et il faut que l'accès en soit facilité. Cela suppose de privilégier une approche de l'aménagement au travers des bassins de vie et bassins d'emploi mais aussi en travaillant à l'amélioration des connexions intra-urbaines. »²⁶

CHIFFRES CLÉS				
	EPCI Bernay Terres de Normandie	Département de l'Eure	Région Normandie	France
Superficie	928,5 km ²	6 039,9	29 906,7	632 733,9
Population totale 2013	56 093 hab	595 043	3 328 364	65,5M
Densité de population	60 hab/km ²	98,5	111,3	103,6
Evolution annuelle moyenne de la population 2008-2013	+0,6%	+0,6%	+0,2%	+0,5%
Due au solde naturel	+0,1%	+0,5%	+0,3%	+0,4%
Due au solde migratoire	+0,4%	+0,2%	-0,1%	+0,1%
Population active 2013	25 240			28,8M
Nombre total d'emplois (RP 2013)	18 273	200 734	1 290 352	26 345 233
Taux de chômage 2013	13,9%	13,4%	13,3%	13,6%
Evolution taux de chômage 2008-2013	+1,9 pts	NC	+2,2 pts	NC
Taux de pauvreté en 2013	13,5%	12,5%	13,5%	NC

²⁴ Un partenaire, le GIAB = Groupement Interprofessionnel de l'Arrondissement de Bernay = « le Réseau des chefs d'entreprises de la Région de Bernay »

²⁵ Amendement n°11

²⁶ Le SRADDET : adoption des grandes orientations pour un aménagement durable de la Normandie Assemblée Plénière du 18 décembre 2017

L'objectif du projet de territoire est que l'économie, « dans l'intérêt » des habitants, puisse progressivement corriger les écarts avec les moyennes régionales en matière de santé, d'emploi, de pouvoir d'achat

CONDITIONS DE VIE

9 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2008 et 2013

	EPCI		Normandie	
	2013	2008	2013	2008
Nombre de chômeurs	3 521	2 945	202 862	167 747
Taux de chômage (en %)	13,9	12,0	13,3	11,1
- Des hommes	12,4	9,8	12,8	10,0
- Des femmes	15,7	14,4	13,9	12,3
Part de femmes parmi les chômeurs	53,6	56,5	50,3	52,8

Source : Insee, RP 2013

11 - Logements par catégorie, type et statut d'occupation en 2013

	EPCI		Normandie	
	Nombre	%		%
Catégorie de logement				
Résidences principales	24 112	82,0		82,9
Résid. second. et logts occasionnels	3 085	10,5		9,8
Logements vacants	2 200	7,5		7,3
Ensemble	29 397	100,0		100,0
Type de logement				
Maisons	24 636	83,8		66,7
Appartements	4 415	15,0		32,3
Statut d'occupation des résidences principales				
Propriétaire	16 441	68,2		58,1
Locataire	7 171	29,7		40,3
dont d'un logement HLM	2 355	9,8		18,3
Logé gratuitement	498	2,1		1,6
Ensemble	24 110	100,0		100,0

Source : Insee, RP 2013

10 - Niveau de vie en 2013

	EPCI	Normandie
Revenus disponibles annuels par unité de consommation (en euros)		
Médiane	19 817	19 707
1 ^{er} décile	11 009	11 024
9 ^e décile	33 214	33 749
Taux de pauvreté (en %)	13,5	13,5

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

12 - Accès aux équipements en 2013

	EPCI	Normandie
Temps d'accès moyen selon la gamme d'équipements (en mn)		
Gamme de proximité	6	5
Gamme intermédiaire	11	10
Gamme supérieure	10	18

Source : Insee, BPE 2013, distancier Mètric

13 - Densité médicale en 2013

	EPCI	Normandie
Nombre de professionnels de santé libéraux pour 100 000 habitants		
Médecins généralistes	59	76
Chirurgiens-dentistes	21	36
Ophthalmologistes	3	6
Infirmiers	58	80
Masseurs-kinésithérapeutes	28	54
Pharmacies	21	30

Sources : Drees, SNIIR-AM 2013; CNAM-TS; Insee, recensement de la population 2011

8 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013 (en nombre et %)

	Nombre	Actifs	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Inactifs	Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	Retraités ou préretraités	Autres inactifs	Part d'emplois salariés parmi les actifs au lieu de travail
EPCI	34 113	74,0	63,7	10,3	26,0	7,4	10,2	8,5	83,9
Normandie	2 096 363	72,5	62,9	9,7	27,5	9,7	9,7	8,1	87,9

Source : Insee, RP 2013

✓ Une économie durable :

Notre territoire s'est engagé dans une dynamique de développement du territoire, vers une transition écologique.

7 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2013

	EPCI		Normandie	
	%	%	%	%
Aucun diplôme*	39,2		36,4	
CAP ou BEP	28,2		27,4	
Baccalauréat**	15,3		15,4	
Diplôme de l'enseignement supérieur	17,3		20,8	

*ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB (diplôme national du brevet)

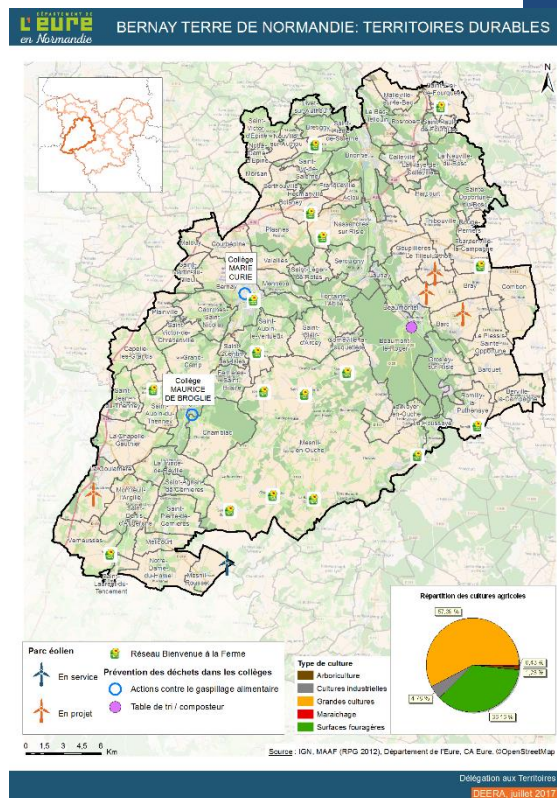
**général, technologique ou professionnel

Source : Insee, RP 2013

La préservation du paysage est un enjeu essentiel. Il s'agit d'un des derniers territoires d'élevage traditionnel dans la vallée de la Risle notamment. Les agriculteurs du territoire se sont d'ores et déjà largement inscrits dans la dynamique des circuits courts/de proximité valorisant la richesse et la qualité du terroir. Du point de vue économique, le secteur de l'agriculture connaît la plus forte dynamique de développement.

Les élus souhaitent donc prendre en compte et accompagner le **potentiel de développement sur le territoire des circuits-courts/de proximité autant auprès des particuliers, des touristes et des établissements scolaires ou médico-sociaux.**

Un Plan alimentaire territorial sera mis en œuvre dans ce domaine. Une réflexion sera conduite sur la réalisation d'une cuisine centrale de fabrication privilégiant les produits locaux et bio.²⁷



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet TEPOS, les actions suivantes seront menées :

- ✓ La réalisation d'un schéma local de déplacement et d'un schéma directeur des modes actifs, accompagnée d'une mission d'animation « mobilité durable » ;
- ✓ Une mission d'accompagnement à l'émergence de projets d'EnR²⁸ participatifs et citoyens ;
- ✓ L'élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial bois ;
- ✓ La réalisation de balades thermiques ;
- ✓ L'installation et le suivi de ruchers et formations à l'apiculture ;
- ✓ Une approche environnementale de l'urbanisme sur le Quartier Croix Maître Renault ;

✓ Une mission de conseiller en énergie partagé ;

« ... la démarche TEPOS est une démarche importante pour notre territoire »

²⁷ Séminaire du personnel intercommunal du 18 mai 2018

²⁸ EnR : Energies renouvelables

- ✓ La construction d'un plan d'actions TEPOS 2040, suite à l'AMI de la Région.
- ✓ Une économie inventive :

Chaque territoire a ses spécificités et nos forces et faiblesses ne sont pas celles d'autres territoires. Il sera donc recherché de nouvelles solutions de développement économique, susceptibles de répondre à des appels à projets européens, de « décrocher des financements » afin de nous donner les moyens de nos ambitions.

« ... il faudrait avoir une réflexion sur le lien entre les entreprises et la création d'un réseau d'entreprises permettant un potentiel de développement voire même un lien avec la formation en adéquation... »

« Le TEPOS peut être une façon d'attirer, de faire de notre territoire un territoire d'expérimentation, un laboratoire et notre salut passe par là y compris du point de vue de l'agriculture... »

L'Intercom soutiendra l'émergence de nouvelles filières de formation et sera incitateur, facilitateur et promoteur en la matière.

Une démarche de marketing territorial sera mise en œuvre.

Le télétravail, expérimenté en interne dans notre organisation sera incité, valorisé et accompagné sur l'ensemble du territoire.

Annexes :

- **Cartes au format A4 : figure 1 page 6, figure 2 page 13 et figure 4 page 16**
- **10 Lettres Construisons ensemble notre projet de Territoire « Terres de cœur »**
- **Organigramme**